**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**Eléments de base de psychologie et de psychopathologie**

**ENSEIGNEMENT supérieur de TYPE COURT**

DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

|  |
| --- |
| **CODE : 94 90 01 U34 D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **Eléments de base de psychologie et de psychopathologie**  **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
   1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
  1. **Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant :

* d’acquérir les éléments théoriques de base fondant le champ conceptuel de la psychologie, de la psychopathologie et des prises en charge mises en œuvre dans ces secteurs ;
* de poser les bases d’une réflexion critique face à ceux-ci.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

*Dans le respect du cadre déontologique, au départ d’une thématique traitant de situations psycho-socio-éducatives et/ou liées au domaine de la santé,*

* présenter une problématique visant le développement global et l’autonomie de la personne ou l’amélioration ou le rétablissement de la santé ;
* décrire et analyser la (les) situation(s) en faisant référence aux concepts théoriques, méthodologiques ou techniques de base, relevant de domaines tels que :
* droit et législation des secteurs concernés,
* sociologie,
* analyse des organisations,
* psychologie,
* psychopédagogie,
* sciences fondamentales,
* éducation à la santé ;
* poser une réflexion critique formalisée et rigoureuse sur ces situations d’un point de vue éthique en tenant compte de sa propre subjectivité ;
* proposer, justifier et évaluer les pistes de solutions nouvelles en référence à des bases théoriques ;
* établir un lien entre la situation et des éléments du contexte politique, économique, culturel et social ;
* situer sa réflexion dans la cadre d’une équipe pluridisciplinaire ;
* faire référence aux techniques de base de la communication (écoute, langage verbal, non verbal, communication dans les groupes…).
  1. **Titre pouvant en tenir lieu**
* soit un diplôme de bachelier ou de master dont la liste est définie et tenue à jour par le Gouvernement, après consultation de l’ARES (Académie de Recherche et d’Enseignement Supérieur),
* soit un diplôme délivré en Communauté flamande ou germanophone similaire à un diplôme contenu dans la liste dont question supra,
* soit un diplôme étranger reconnu équivalent à un diplôme contenu dans la liste dont question supra.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d’une ou plusieurs mises en situation et/ou d’analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie,*

*au travers d’épreuves écrites ou orales*,

* d'énoncer les caractéristiques des grands courants de pensée en les situant dans leur contexte sociétal, culturel et historique ;
* de présenter l’apport d’un auteur vu au cours, à l’un de ces courants ;
* de repérer, dans des situations cliniques, les notions essentielles vues aux cours y compris celle du double diagnostic.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* la qualité et la rigueur des réflexions posées,
* sa capacité à prendre du recul face aux théories et concepts,
* sa capacité à faire des liens avec sa pratique professionnelle,
* sa capacité à faire des liens avec d’autres théories que celles abordées lors des activités d’enseignement.

1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d’analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

* 1. **« Psychologie générale et génétique »,**

*en référence aux théories et concepts du développement de la personne tels qu’ils ont été élaboré par différents auteurs tels que Watson, Bowlby, Freud, Piaget, Wallon, Lacan, Vytgosky, Erickson… :*

* d’approfondir et d’actualiser les notions qui s’y trouvent liées ;
* de situer et de critiquer les grands courants psychologiques ;
* d’analyser diverses diades telles que inné-acquis et nature-culture ;
  1. **« Structure de la personnalité »,**

*dans le cadre de l’étude des mouvements cliniques concernés (psychiatrie, psychanalyse,…),*

* de définir et d’illustrer les concepts-clés des théories freudienne et lacanienne (conscient, inconscient, Ca, Moi, Surmoi, imaginaire, symbolique, réel, stade du miroir, nom-du-père, forclusion…) ;
* de définir, de décrire et d’illustrer des concepts importants tels que personne, individu, personnalité, maturité, comportement… ;
* de définir et d’illustrer différentes structures (ou astructuration) de personnalité (structures psychotiques, névrotiques, états limites…) en référence aux auteurs qui les ont traitées (Freud, Bergeret…) ;
  1. **« Psychopathologie infanto-juvénile »,**
* d’identifier les processus de développement de l’enfant et de l’adolescent ;
* de dégager les caractéristiques principales des troubles infantiles et juvéniles et de les inscrire dans l’histoire du bénéficiaire et de son entourage ;
* de décrire et d’identifier diverses approches psychothérapeutiques et/ou traitements médicamenteux ainsi que leurs enjeux (bénéficiaire, entourage, institution, société…) ;
  1. **« Psychopathologie adulte »,**
* de décrire, d’expliciter et d’illustrer les concepts fondamentaux de la psychiatrie et de la psychopathologie adulte dans leur dimension historique ;
* de décrire et d’illustrer les grandes classifications psychiatriques et psychopathologiques sous l’angle du diagnostic, du pronostic et des thérapeutiques ;
* d’analyser la diade normal-pathologique ;
  1. **« Symptôme et lien social »,**

*sur base de cas cliniques amenés par le chargé de cours,*

*en tenant compte des données individuelles, familiales, sociales, conjugales,*

* de dégager les éléments qui relèvent d’une description de la situation et qui permettent de poser un diagnostic ;
* d'interroger, par le biais d' hypothèses, la place du symptôme dans la dynamique du sujet afin de dégager l’articulation entre le symptôme et le lien social ;
  1. **« Handicap mental et double diagnostic »,**
* de situer, sur un plan historique, l’évolution des concepts de « maladie mentale », de « handicap mental » ou de « déficience mentale » et des formes de prise en charge qui y sont liées, notamment en milieu institutionnel ;
* de repérer les conséquences possibles du handicap mental sur la dynamique familiale (parents, fratrie, personne handicapée) et l’influence de celle-ci sur le développement psychologique de la personne handicapée ;
* d’aborder les diagnostics différentiels entre « handicap » mental, « maladie » mentale, lésions cérébrales acquises ;
* d’aborder les questions liées au « double diagnostic » (facteurs de vulnérabilité des personnes handicapées face à la maladie mentale) et d’identifier, de décrire les possibilités de suivis thérapeutiques.

1. **CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Psychologie générale et génétique | CT | B | 24 |
| Structure de la personnalité | CT | B | 24 |
| Psychopathologie infanto-juvénile | CT | B | 30 |
| Psychopathologie adulte | CT | B | 30 |
| Symptôme et lien social | CT | B | 12 |
| Handicap mental et double diagnostic | CT | B | 24 |
| * 1. **Part d’autonomie** | | P | 36 |
| **Total des périodes** | |  | **180** |